



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 21 VOTANTS : 26	L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal en date 11 juillet 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *VALIDE le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.*

2. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

23-064	17/07/2023	Réparation Grasshopper	BARREAU Motoculture	608,22 €
23-065	18/07/2023	Rampe PMR Eglise St Cyr	SASU Ardois Alain	520,00 €
23-066	20/07/2023	Décision Avenants 2 Groupe Scolaire	BODIN	- 8 247,55 €
			ACR	14 531,28 €
			JOLLY	- 19 165,00 €
			CONCEPT Metallerie	- 1 963,40 €
			A2S	27 949,79 €
			TERRA VERDE	4 370,00 €
23-067	27/07/2023	Attribution marchés Restaurant Saint Cyr	EGDC Services	78 380,07 €
			SANI COUV	12 062,28 €
			SANI COUV	10 872,51 €
			ATLANTIQUE OUVERTURES	22 388,00 €
			FRADIN	25 090,23 €
			Atlantic Sols Confort	19 191,99 €
			ACOUSTIC'ONE	4 837,70 €
			LA REGIONALE	50 011,98 €
			MENUET	16 591,58 €
			23-068	01/08/2023
23-069	03/08/2023	Peinture logement 20B rue de la taillée	AXEDECORS	913,23 €
23-070	03/08/2023	Attribution marchés Voirie route de Nantes	CHARIER TP	467 975,40 €
			SAS JAULIN	59 905,77 €
23-071	04/08/2023	Attribution marchés Restaurant Saint Cyr (suite)	FOUCHER JJ	78 916,50 €
			JOLLY Charpente	53 357,05 €
23-072	29/08/2023	Divers panneaux de voirie	SIGNAPOSE	2 077,30 €
23-073	30/08/2023	PAVC 2023: Route du Collet	COLAS Nantes Sud	76 350,00 €
23-074	30/08/2023	PAVC 2023: Ecluse Pont du Collet	COLAS Nantes Sud	4 406,00 €
23-075	30/08/2023	PAVC 2023: Route des Puymains	COLAS Nantes Sud	6 405,00 €
23-076	30/08/2023	PAVC 2023: Route de Millac	COLAS Nantes Sud	29 665,00 €
23-077	30/08/2023	PAVC 2023: Impasse du Fondreau	COLAS Nantes Sud	3 270,00 €
23-078	30/08/2023	PAVC 2023: Route de la Guérivrière (PATA)	COLAS Nantes Sud	3 550,00 €
23-079	30/08/2023	PAVC 2023: La Basse Cour	COLAS Nantes Sud	8 325,00 €
23-080	30/08/2023	PAVC 2023: La Glémerie	COLAS Nantes Sud	6 850,00 €
23-081	30/08/2023	PAVC 2023: Le Pontreau	COLAS Nantes Sud	1 911,50 €
23-082	30/08/2023	PAVC 2023: Reprise bordures St Cyr (entrée RD + église)	COLAS Nantes Sud	7 630,00 €
23-083	31/08/2023	Alarme incendie salle polyvalente Fresnay	SAGE	3 650,50 €
23-084	01/09/2023	Plateforme pompage salle polyvalent Bourgneuf	LTPE	9 600,00 €
23-085	01/09/2023	PAVC 2023: La Noe Briord	COLAS Nantes Sud	19 920,00 €
23-086	11/09/2023	Désamiantage Maison 25 rue de la taillée	ARALIA	34 810,00 €
23-087	11/09/2023	Fournitures électriques	YESSS	662,02 €
23-088	12/09/2023	Diagnostic amiante marché U	IMAGO	1 350,00 €
23-089	14/09/2023	Circulateur eau chaude Ostréa	FOUCHER JJ	688,00 €
23-090	18/09/2023	Programme de curage annuel	2LTP	10 620,00 €

Alain DURRENS « Je voulais savoir ce que fait l'entreprise A2S, de la maçonnerie, de la plomberie ? »

Yves BLANCHARD « Du carrelage faïence. »

Alain DURRENS « Et l'entreprise ACR ? Et SAS JAULIN ? »

Yves BLANCHARD « ACR c'est de la maçonnerie gros œuvre, et SAS JAULIN c'est le paysage »

Alain DURRENS « Paysagiste d'accord merci »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *PREND ACTE des décisions du Maire.*

3. FINANCES : AVENANT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER 44

Par délibération n°2021-CA4-31 en date du 22 octobre 2021 du Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, l'intervention de l'EPF a été autorisée pour la négociation, l'acquisition par tous moyens (y compris la préemption) et le portage des propriétés cadastrées section AE n°174, n°175, n°176, n°177 et n°178, situées Place du Marais, Rue de la Taillée et Rue Notre Dame à VILLENEUVE EN RETZ (BOURGNEUF), pour le compte de la Commune, au titre de l'axe « Redynamisation des centres-villes et bourgs » du Programme Pluriannuel d'Intervention, Ce portage permettra à terme à la Commune de réaliser une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg.

Par délibération n° 2021-68 du conseil municipal en date du 9 novembre 2021, la Maire a été autorisé à signer une convention d'action foncière (signée le 17 novembre 2021) entre l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique et la Commune, afin de définir les conditions de portage par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, de ces parcelles situées Place du Marais et Rue de la Taillée.

Une première acquisition a été effectuée, le 2 décembre 2021, pour un montant de 250 000,00 € (parcelle AE 174).

Par arrêté du directeur en date du 8 décembre 2021, l'Établissement public foncier de Loire Atlantique a exercé son droit de préemption sur la propriété cadastrée section AE n°176, d'une superficie totale de 133 m², et située 18 rue de la Taillée, propriété de la SCI VAPRUNINE, au prix de 207 000,00 € (deux cent sept mille euros) + frais d'acte notarié.

Par ailleurs, une seconde négociation a abouti à un accord pour l'achat de la parcelle AE n°177, située 20bis rue de la Taillée, au prix de 132 000,00 € nets vendeurs.

Par délibération n° 2022-03 du 7 février 2022, ces deux derniers biens ont été intégrés à la convention d'action foncière.

L'EPF est rentré en négociation pour l'acquisition d'un bien situé 6 place du marais, parcelle AE 178 d'une superficie de 115 m².

Il y a lieu d'intégrer cette nouvelle acquisition à la convention d'action foncière par un avenant.

Damien MOUSSET « Peux-tu nous préciser sur le plan, l'état des lieux par rapport à ce que l'on a acquis et les objectifs, ce que l'on souhaiterait acquérir dans le futur ? »

Jean-Bernard FERRER « Nous avons 4 logements sur 7 et le but du jeu, dans la limite cœur de bourg c'est de refondre tout le centre de Bourgneuf, donc ça sera à moyen et long terme, c'est pour revitaliser le centre bourg, et de toute manière on n'aura pas 20 ans pour le faire l'AMI cœur de bourg. Il reste trois biens donc le but du jeu est d'acquérir tout l'ilot pour pouvoir commencer à faire des choses sur ce centre bourg et le revitaliser et le redessiner. »

Alain DURRENS « D'accord et cette dernière parcelle elle est au prix de combien ? »

Jean-Bernard FERRER « Celle-ci ? C'est celle à 132000 € ? »

Pierrick PRIOU « Le 6 place du Marais, c'est une copropriété, c'est l'appartement du bas qui est acquis, à l'étage c'est un autre appartement. C'est le même cas que la parcelle, celle dont parlait Yves c'est l'appartement du dessus qui a été racheté en 2020, à côté du dentiste avant. »

Jean-Bernard FERRER « Oui c'est un des appartements, c'est le deuxième ? »

Pierrick PRIOU « Donc il reste trois biens, il reste la grande maison traversant entre la place du marais et les Halles, l'appartement sur la parcelle rouge et un appartement à côté de la parcelle rouge à côté de l'ancien dentiste. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'actions foncières avec l'EPF 44,*

4. FINANCES : GARANTIE EMPRUNT RESIDENCE IMMACULEE

L'association gestionnaire de la résidence de l'immaculée a sollicité la commune pour lui attribuer une garantie d'emprunt dont l'objet est la réalisation d'une extension du bâtiment actuel.

La commune ne peut pas prendre à sa charge la garantie totale de l'emprunt. Celui-ci sera garanti également par le Conseil Départemental à parts égales.

Considérant la demande de l'association gestionnaire de la Résidence l'Immaculée afin de garantir un emprunt de 2500000 euros destinés à des travaux complémentaires de l'EHPAD et de la résidence senior

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire jointe en annexe,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 500 000 euros souscrit par l'emprunteur l'association gestionnaire de la résidence l'Immaculée auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques financières et aux charge et conditions prévus dans la proposition jointe en annexe ,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

5. FINANCES : GARANTIE EMPRUNT RESIDENCE IMMACULEE

L'association gestionnaire de la résidence de l'immaculée a sollicité la commune pour lui attribuer une garantie d'emprunt dont l'objet est la réalisation d'une extension du bâtiment actuel.

La commune ne peut pas prendre à sa charge la garantie totale de l'emprunt. Celui-ci sera garanti également par le Conseil Départemental à parts égales.

Considérant la demande de l'association gestionnaire de la Résidence l'Immaculée afin de garantir un emprunt de 130000 euros destinés à des travaux complémentaires de l'EHPAD et de la résidence seniors

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire jointe en annexe,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 130 000 euros souscrit par l'emprunteur l'association gestionnaire de la résidence l'Immaculée auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques financières et aux charge et conditions prévus dans la proposition jointe en annexe,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

6. FINANCES : LOCATION DE LOCAUX AU SSIAD

Par délibération n°2021-68 et 2021-69 en date du 9 novembre 2021, la commune avait conclu avec l'établissement public foncier de Loire-Atlantique deux conventions :

- ✓ une pour le portage foncier de l'acquisition des biens issus de l'ilôt place du marais/ rue de la taillée,
- ✓ une pour la mise à disposition des biens issus de ce portage foncier à destination de la commune.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune a loué le local situé 4 place du marais à l'association SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) depuis plus d'un an maintenant.

L'association est venue rencontrer le Maire afin de voir si d'autres locaux n'étaient pas disponibles pour quitter ce local 4 place du marais.

Monsieur le maire a proposé à l'association les locaux du pôle administratif anciennement occupés par l'unité médicale des pompiers, transférée à Pornic récemment.

L'association a émis un avis favorable sur ces locaux.

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant du loyer.

Monsieur le Maire propose de fixer ce loyer à 550 € par mois, charges incluses (fluides).

Damien MOUSSET « Oui ce n'est pas une question, c'est une remarque. Je trouve que c'est un choix qui est tout à fait judicieux de proposer des locaux qui étaient pour la santé à une association qui continue sur ce domaine. C'est très cohérent et c'est opportun, c'était le bon moment donc je trouve ça très bien. »

Jean-Bernard FERRER « Merci Damien »

Carole LECUYER « A partir de quand ? »

Jean-Bernard FERRER « Du 15 novembre, parce qu'ils ont un bail avec l'EPF qui s'arrête au 15 novembre donc ils auront un peu plus chaud cet hiver »

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *FIXE le montant du loyer à 550 € par mois pour les locaux (2 bureaux, une salle d'attente, sanitaires) situés 31 rue des jaunins,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et établir tous les documents nécessaires à ce sujet, notamment la convention d'occupation temporaire.*

7. AFFAIRES FONCIERES : CESSIION DE LA PARCELLE AB 316

Suite à la démolition de la maison située rue de Machecoul en 2016 (carrefour des feux) à Bourgneuf-en-Retz, un bornage avait été réalisé par Henri BOUYER pour déterminer les limites de sa parcelle AB 146.

La parcelle AB 316 devait lui être cédée en échange des frais de bornage payés par lui.

Cette cession n'a jamais été régularisée.

Les services de France Domaines ont estimé cette parcelle de 36 m² au prix de 1260 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au vu de l'historique détaillé ci-dessus, Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle à l'euro symbolique avec les frais d'acte à la charge de Monsieur Henri BOUYER.



Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis des domaines 2023-44021-44351 en date du 9 juin 2023,

- *APPROUVE la cession de la parcelle AB 316 au prix forfaitaire de 1 €,*
- *DIT que cette cession s'effectuera par acte notarié et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

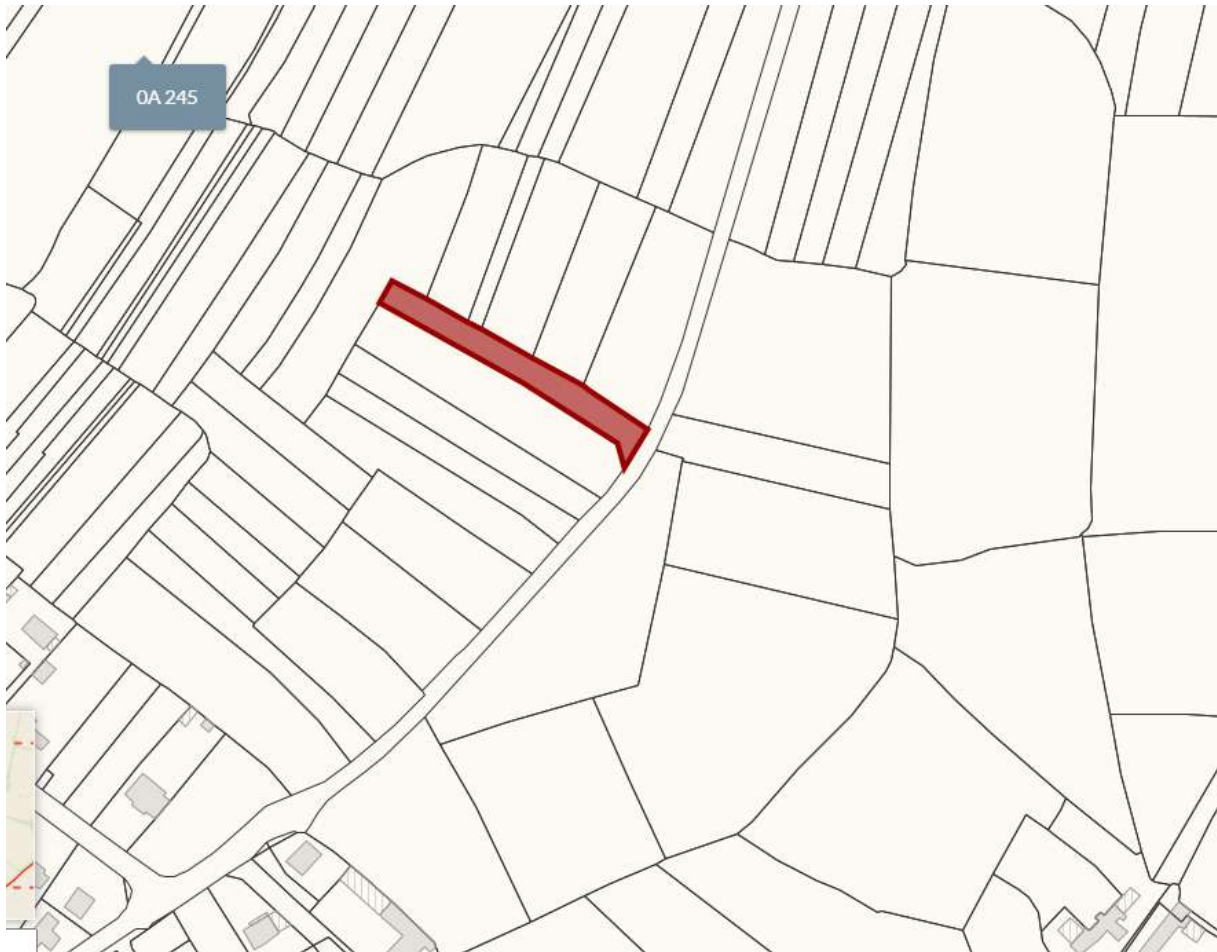
8. AFFAIRES FONCIERES : CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANTENNE TELEPHONIQUE

Jean-Bernard FERRER expose au conseil municipal la volonté des opérateurs téléphoniques d'implanter une antenne supplémentaire sur le territoire de Fresnay. Cette opération est réalisée dans la cadre du « New Deal Mobile ».

Le projet est porté par Bouygues Télécom et SFR mais des mises à disposition sont possibles ensuite entre opérateurs.

L'implantation se ferait sur la parcelle A 290.

La redevance annuelle serait de 2500 € HT.



Un dossier d'information au public vient d'être déposé en Mairie.

Michel THABARD « Je voulais connaître la hauteur du mât, combien il allait faire exactement ? »

Jean-Bernard FERRER : « 27 mètres. »

Michel THABARD « Je voudrais vous demander sur cette parcelle A 290, est-ce que vous la louez intégralement à Bouygues SFR ? »

Jean-Bernard FERRER « Non c'est l'emplacement qu'on loue, en principe si c'est comme à une époque où j'avais fait ça à la communauté de communes de Machecoul. On ne loue pas toute la parcelle, on loue ce dont ils ont besoin, donc 2 500 euros pour 110 m² »

Michel THABARD « Je voulais parler de la distanciation des maisons. Il est préconisé, je ne dis pas que c'est obligatoire, d'avoir une distance de 300 mètres entre les maisons d'habitation et l'antenne. Si vous regardez bien Géoportail, il y a des maisons, Beauséjour entre autres, le nouveau lotissement, qui se retrouve à 280 mètres. Il y a des maisons rue du Barbot qui se retrouvent à moins de 300 mètres, il y a quand même pas mal de maisons qui se retrouvent à moins de 300 mètres. »

Jean-Bernard FERRER « C'est comme les odeurs pour les fermes à 50 mètres ou 49 mètres c'est pareil, on joue à 10 mètres près. »

Michel THABARD « Oui je vois ce que tu veux dire, mais c'est pour ça que je pose la question. »

Jean-Bernard FERRER « Oui mais s'ils ont les autorisations, c'est qu'ils peuvent s'y mettre. Je ne vois pas pourquoi on irait contre, »

Michel THABARD « Moi j'ai lu un imprimé. Il est conseillé aux propriétaires de garder une certaine distance entre les antennes et leur habitation, pour des raisons sanitaires. Ce n'est pas moi qui le dit :

en effet sur la 5G, le nombre d'émissions électromagnétiques a considérablement augmenté, ceci constitue des risques de cancer. C'est le journal Le Monde qui l'écrit. On remarque des perturbations du sommeil, des épisodes fréquents de fatigue, des acouphènes ou encore des cas d'hyperactivité, étant donné que le téléphone portable est souvent à proximité de l'oreille. Aujourd'hui ce que je ne comprends pas en plus c'est qu'on a la fibre qui arrive, la fibre, le téléphone moi je suis un peu perdu dans tout ça. »

Jean-Bernard FERRER « Mais ça n'a rien à voir la fibre et le portable. Le portable est un outil que tu déplaces et tu peux appeler de n'importe où et quand tu veux. La fibre ça va être une connexion chez toi point barre donc tu iras beaucoup plus vite au niveau internet, il y aura plein de confort sur le sujet. Maintenant tout ce qui est cancer je ne vais pas dire que ce n'est pas vrai, je ne suis ni spécialiste, ni médecin, ni tout ce que tu veux, je sais ce que c'est qu'une onde j'ai travaillé pendant 15 ans sur le sujet. Aujourd'hui je suis toujours là, et je peux t'assurer que ce n'était pas des milliwatts que je recevais c'était bien plus que ça c'était des gigawatts et on était à côté. Il y a quelqu'un qui disait on en meurt ou on reste idiot, je suis toujours là. »

Michel THABARD « Aujourd'hui c'est le principe de précaution. »

Jean-Bernard FERRER « Le problème avec le principe de précaution c'est qu'on ne fait plus rien. Aujourd'hui tout le monde est contre tout, on ne fera plus jamais rien, moi je veux bien faire un recours, je veux bien interdire Bouygues et tout ça, mais il ne faudra pas venir en mairie se plaindre que Bouygues ne porte pas, c'est tout ce que je dis moi. »

Michel THABARD « Le problème n'est pas là, c'est la distanciation des maisons, c'est tout. »

Jean-Bernard FERRER « Oui tu crois qu'à 10 mètres près les ondes elles vont dire STOP, ça c'est comme le nuage de Tchernobyl, on est à Strasbourg, demi-tour. »

Michel THABARD « Les ondes sont les plus négatives à partir de 300 mètres, c'est tout, c'est prouvé par des scientifiques. »

Jean-Bernard FERRER « Je vais te dire quelque chose, un radar de 3 gigawatts, une mouette qui passe à moins de 30 mètres elle grille sur place, 3 gigawatts après tu fais le calcul voilà, les ondes bien sûr que c'est dangereux »

Carole LECUYER « Tout à l'heure Michel disait qu'il y avait une autre antenne par-là, alors elle est où l'autre antenne, est-ce que vous savez ? »

Jean-Bernard FERRER « Elle est dans le coin, elle n'est pas loin de cette parcelle »

Michel THABARD « L'autre antenne est à Beaumont, je sais exactement où elle est, elle n'est pas loin de cette parcelle, mais en fait ils auraient pu se reconnecter sur l'autre antenne mais ils ne veulent pas de toute façon, c'est des concurrents : une c'est Free qui exploite et l'autre c'est Bouygues »

Jean-Bernard FERRER « Alors oui ce n'est pas qu'ils ne veulent pas, c'est qu'ils n'ont pas le droit, ils ne peuvent pas, il y a Free et Orange qui sont dessus. »

Michel THABARD « Elles vont être à peu près à 200 mètres l'une de l'autre. »

Jean-Bernard FERRER « Tu vas en Mairie et tu déposes une réclamation. »

Michel THABARD « Mais je ne fais qu'une constatation je n'ai pas dit que j'allais faire une réclamation ?

Jean-Bernard FERRER « Ce que je vois aujourd'hui c'est que dès que l'on fait quelque chose tout le monde est contre il y a toujours quelque chose qui ne va pas, donc je suis désolé mais ça s'appelle le modernisme. Alors on le subit aujourd'hui je suis d'accord, les antennes je ne le nie pas, c'est dangereux, oui malheureusement c'est comme ça, il est où ton portable ? Tu veux que je te dise quelque chose ? Un portable comme ça, tu vois là c'est le dos du portable, il ne faut jamais le mettre comme ça, si tu le mets dans ta poche de chemise, c'est très mauvais de le mettre là donc voilà. Après qui croire, ça je ne sais pas. Donc tu disais il y a 1270 m² ? »

Michel THABARD « Oui il y a 1270 m² que vous louez en fait à l'opérateur ?

Jean-Bernard FERRER « Et bien ce n'est pas que nous, ils viennent nous voir et puis ils nous disent est-ce qu'on peut s'implanter ? Parce que ce sont les opérateurs qui choisissent les endroits, ce n'est pas choisi au petit bonheur la chance. »

Michel THABARD « Sachant que ce sont des baux de 12 ans renouvelables, donc d'ici 6 ans s'il veut agrandir son truc il peut le faire sur cette parcelle, voilà le problème. »

Jean-Bernard FERRER « Le problème c'est que lorsqu'on met une antenne comme ça, alors on peut très bien la mettre ailleurs, s'ils l'ont mise c'est qu'ils ont vu les zones blanches qu'il y a sur Fresnay pour Bouygues et pour SFR et s'ils ont décidé de la mettre là, c'est que c'était le meilleur endroit pour que ça puisse porter partout. Maintenant s'il la recule ça ne servira à rien. »

Michel THABARD « Ils peuvent la reculer de 30 à 40 mètres ça serait aussi bien parce qu'il n'y aura pas de maisons impactées »

Jean-Bernard FERRER « Parce que tu crois que les ondes trente mètres en moins ça va faire quelque chose ? Non je peux t'assurer que ça ne fera rien du tout, on suivra juste la loi. »

Michel THABARD « Au moins il n'y aura pas de maison impactées. »

Alain DURRENS « Pour en revenir à la distance des antennes, à Saint-Cyr, elles sont à vol d'oiseau à 200 mètres et encore ce n'est pas sûr. »

Jean-Bernard FERRER « Des premières maisons ? elles sont bien plus proches. »

Alain DURRENS « Oui des premières maisons, l'antenne qui est au bord de la rd80, les maisons sont de l'autre côté de la rue. »

Jean-Bernard FERRER « J'entends ce que tu dis Michel, le problème c'est que en tant que maire je peux l'interdire, il n'y a pas de souci. Mais Bouygues et SFR ne porteront toujours pas. »

Axel GAYRAUD « Juste pour préciser, en regardant rapidement sur Géoportail, l'antenne actuelle qui à Beaumont est à 95 mètres de la maison c'est ça ? »

Michel THABARD « C'est exactement ça. De chez monsieur Fortineau et monsieur Robin tout à fait, 95 mètres. Mais sachez qu'à ce moment-là c'est une antenne qui a été construite en 1979, donc les restrictions étaient moins dures qu'elles le sont aujourd'hui. »

Axel GAYRAUD « Par contre, elle a dû être équipée, je pense depuis. »

Michel THABARD « Oui bien sûr qu'elle a été rééquipée mais la construction c'est 1979. »

Jean-Bernard FERRER « Oui mais c'est la loi, ce sont des préconisations. C'est comme les éoliennes, c'est de la nuisance mais on fait quoi dans ces cas-là ? Je ne sais pas moi, je n'ai pas la science infuse. »

Alain DURRENS « Monsieur le Maire, les 2500 euros dont vous parlez, la redevance annuelle c'est pour un seul opérateur ou pour les deux. »

Jean-Bernard FERRER « Non c'est pour les deux, la convention c'est pour l'intégralité, ils pourraient faire un effort, c'est ce que vous dites ? »

Alain DURRENS « Ils pourraient payer chacun 2500, ils ne sont pas à 2500 euros près. »

Jean-Bernard FERRER « Ce n'est pas faux avec ce qu'ils ramassent. »

Alain DURRENS « Donc à ce titre on va s'abstenir avec le groupe Villeneuve pour tous. »

Jean-Bernard FERRER « Oui c'est une convention tripartite entre nous, SFR, et Bouygues. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 7 abstentions (Alain DURRENS et son pouvoir, Damien MOUSSET, Patricia JOSSO et son pouvoir, Sandra MATHIAS, Robert JOUANNO) 1 voix contre (Michel THABARD)

- *APPROUVE la convention d'occupation du domaine public de la parcelle A 290 à CELLNEX France INFRASTRUCTURES*
- *DIT que la redevance annuelle sera de 2500 €,*

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour le secteur 1 et par 3 abstentions sur le secteur 2 (Sandra MATHIAS, Patricia JOSSO et son pouvoir)

- *CREE les noms de rue suivants :*
 - *Secteur 1 : Allée des chanterelles*
 - *Secteur 2 :*
 - *Rue Lazare Ponticelli*
 - *Allée du souvenir français*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

10. VIE ASSOCIATIVE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MOULIN DE L'ARZELIER

Nancy PINEAU informe les conseillers municipaux de la réception d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association du Moulin de l'Arzelier.

Cette association œuvre pour la réhabilitation du moulin.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1500 € afin de financer des travaux pour la remise en état de la meule. Le devis s'établit à 2733.60 €.

La commission vie associative a étudié le dossier en session du 20/09 dernier.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'association Moulin de l'Arzelier.

Nancy PINEAU « Juste une petite information, c'est un travail qui a été fait en commission. Des projets de rénovation, il y en a encore beaucoup sur le moulin : la toiture, les ailes, ... La commission a évoqué le fait de pouvoir rencontrer l'association avec la commission culture et patrimoine, pour voir comment nous, municipalité, nous pouvons nous articuler là-dessus, pour pouvoir les aider. »

Yves BLANCHARD « Sachez que c'est une rénovation qui va coûter une dizaine de milliers d'euros. »

Nancy PINEAU « Oui 300 000 euros. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'association Moulin de l'Arzelier.*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire*

11. VIE ASSOCIATIVE: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 4L TROPHY

Nancy PINEAU informe les conseillers municipaux de la réception de deux demandes de subvention exceptionnelle de deux associations ayant pour projet de réaliser le 4L Trophy, rallye à but humanitaire.

Le bureau municipal a donné un avis favorable pour accorder une subvention de 400€ à chacune de ces deux associations.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder deux subventions exceptionnelles d'un montant de 400 € à l'association Vent d'Ouest 4L Trophy et F4L ATLAS.

Robert JOUANNO « Le projet intègre-t-il un côté pédagogique avec les écoles ou humanitaires ? Humanitaire tu as déjà répondu mais est ce qu'il y a un projet pédagogique autour de tout cela ? »

Jean-Bernard FERRER « En toute honnêteté, je n'ai pas tout lu, je sais qu'ils aident les écoles, mais de quelle manière je n'en sais rien. »

Michel THABARD « Ils emmènent des crayons, des cahiers et des livres. Je ne sais pas si quelqu'un connaît mieux mais j'ai des amis qui l'ont fait et c'est le but. »

Jean-Bernard FERRER « C'était vis-à-vis des écoles de la commune, c'est ça que tu voulais dire ? Non mais ça pourrait être une bonne idée. »

Michel THABARD « Il pourrait peut-être y avoir un retour au niveau des écoles. »

Isabelle CALARD « je pense que ce sont aux participants de se retourner vers les écoles, sachant que chaque école a son propre projet. Je pense que ça doit être en cohérence avec les projets d'école, et que ça ne doit pas être intégré artificiellement comme ça, c'est mon propre avis.

Les écoles ont chacune un projet éducatif, si ça s'intègre dans le projet c'est parfait, mais je pense que ça doit être une démarche volontaire des participants du 4L Trophy et des écoles de se mettre d'accord sur ce qui peut être fait dans le cadre de chaque école. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association Vent d'Ouest 4L Trophy et 400 € à l'association F4L ATLAS.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

12. VIE ASSOCIATIVE : AVIS CONCERNANT UNE COMPETITION DE MOTOCROSS

L'association Moto Club du Tenu, qui organisait jusqu'en 2020, sur la commune de Saint Même le Tenu (Machecoul-Saint-Même), une compétition de motocross, est venue rencontrer les élus du bureau municipal, afin de leur présenter le projet d'organisation d'une éventuelle nouvelle compétition de motocross, leur ancien lieu d'implantation étant dorénavant indisponible.

L'association souhaite organiser cette compétition annuelle en 2024 au niveau du lieu dit Le Magasin, sur le territoire de Fresnay-en-Retz. Cet évènement n'aurait lieu qu'une fois par an sur le temps d'un week-end (2 jours) et l'association ne demande pas de subvention municipale. Après la manifestation, le site n'a pas vocation à rester accessible pour la pratique du motocross.

Par ailleurs, l'association devra obtenir l'agrément de la FFM avant de déposer un dossier complet auprès de la Préfecture pour solliciter l'autorisation administrative permettant l'organisation de cet évènement annuel.

Après rencontre avec la commission mixte agriculture/environnement/vie associative et sportive le 21/06/2023, suivie d'une visite sur site le 18 septembre dernier, et d'une rencontre avec les riverains, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur l'organisation de cet évènement.

Robert JOUANNO « Dans le cadre de l'aménagement de ce terrain je suppose qu'il y aura beaucoup de travaux, est-ce qu'il va être nécessaire de détruire des haies et des arbres ? »

Axel GAYRAUD « C'était effectivement un des principaux intérêts de la visite de la semaine dernière, je parle sous réserve des membres de la commission qui était là aussi. La configuration des lieux et le relief se prêtent naturellement à l'organisation de cet évènement. Ça ne nécessite que peu de travaux, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas forcément de déblai, de remblai, d'aménagement conséquent et important, notamment au niveau du travail du sol. Par contre il y a des travaux importants de

nettoyage qui sont liés à l'organisation de l'événement par le fait qu'une partie du site avait une vocation agricole.

En termes de travaux ce qui a été identifié c'est qu'il y a déjà une partie de défrichage importantes, de fougères et de ronces, une grosse partie des travaux, ce sera du débroussaillage., Il y a quelques préconisations qui ont été mis sur site, de conserver des chênes, il y a des très beaux chênes qui sont sur place et qui n'ont pas besoin d'être abattus, il n'y a qu'un peu d'élagage au niveau des branches basses, voilà la consistance des travaux. J'insiste bien aussi sur le fait qu'on ait eu un débat autour du ruisseau, il n'y a pas de travaux sur le ruisseau, on est bien sur des travaux de défrichage simple. »

Michel THABARD « Pour moi le site s'y prête merveilleusement bien, je le reconnais il n'y a pas de souci. Ce qui m'ennuie un petit peu c'est le problème de l'eau, le jour où on m'a dit qu'on allait pomper dans la fosse à lisier pour arroser le terrain je me suis posé des questions, on nous a dit que l'eau de la fosse à lisier était propre. C'est l'incertitude que ça me donne, si on est obligé d'arroser une piste de motocross avec de l'eau qui vient d'une fosse à lisier, c'est un peu embêtant. »

Axel GAYRAUD « Alors deux éléments : la fosse à lisier n'est pas remplie de lisier, il y a une fosse à lisier qui existe et qui sert à la ferme qui est à proximité. Je ne dis pas que c'est de l'eau potable, mais on a une réserve d'eau qui est là, il y a également une petite mare à côté mais qui n'est pas d'un grand volume. Ce qu'il faut distinguer, c'est la possibilité d'avoir une réserve d'eau, notamment par rapport à la problématique incendie, assez importante et suffisante à proximité, s'il y avait besoin. La préparation du terrain en amont, on peut le faire avec des tonnes à eau qui n'ont pas d'obligations de pomper et à proximité l'eau peut venir d'ailleurs. »

Michel THABARD « Je voulais savoir à peu près quel volume d'eau vous auriez besoin pour l'épandage sur votre terrain lors de la manifestation ? »

Moto Club du Tenu : « Si le temps est sec on a forcément besoin de plus d'eau, si on n'a pas besoin d'arroser, nous n'arrosons pas. Le volume peut varier d'un terrain à un autre, les pannes sont différentes, on n'a jamais vraiment calculé le nombre de mètres cubes d'eau qui sont mis. Avant, il y avait la rivière à côté donc c'était facile, mais on aura forcément besoin d'arroser les pistes s'il fait très chaud. »

Michel THABARD « Alors vous mettez quelle hauteur d'eau ? »

Moto Club du Tenu « Il y aura des techniciens sur la piste avec les personnes qui sont aux commandes et ils mettent le minimum d'eau, il ne faut pas qu'il y ait de poussière pour la sécurité mais il ne faut pas que non plus que le terrain soit inondé, parce qu'il n'y aura plus de sécurité non plus. »

Michel THABARD « Je souhaiterais connaître la superficie et de votre circuit ? »

Moto Club du Tenu « Le circuit fait 1500 mètres de long et entre 5 et 6 mètres de large donc, on a largement de quoi faire un circuit. »

Michel THABARD « Le seul sujet qui m'inquiète un peu c'est l'eau. »

Axel GAYRAUD « On peut juste préciser que l'événement aura lieu, si la date est reconduite comme à SAINT MÊME, début juillet. C'est vrai que sur les mêmes périodes on a classiquement et historiquement au moins trois feux d'artifice sur la commune, les puymains, les rivières et la fête de Saint-Cyr. Vous avez vu les dernières années, les étés ont été très secs. Il y a eu beaucoup d'eau qui a été roulé également donc la question de l'eau pour la manifestation, elle peut s'organiser de la même manière que sur les autres événements, donc je n'ai pas de craintes particulières sur la disponibilité en eau, le tout c'est de mobiliser le tracteur et la tonne pour le faire. »

René PROU « Il me semble qu'il y a une bouche d'incendie à côté. »

Axel GAYRAUD « La bouche d'incendie est réservée s'il y a vraiment un problème, je n'imagine pas l'utiliser pour l'organisation de l'événement, ni pour le confort des pilotes, ce n'est pas le même usage. »

Alain DURRENS « Je voudrais faire des remarques par rapport à la visite qu'on a fait lundi dernier. Une vision sur papier et une vision sur terrain c'est complètement différent, comme l'a dit Michel c'est un site qui se prête complètement au motocross. Ceci dit pour l'eau, ça sera la préfecture et la commission

de sécurité qui imposeront des choses s'il le faut, c'est eux qui vont décider par rapport à l'événement, par contre vous avez déjà pris des informations au niveau de la DDTM par rapport aux arrachages de bois, de frêne, de saule et beaucoup de ronces et c'est là que ça me gêne. Ce n'est pas en cohérence avec ce que pourrait faire certaines personnes hormis vous, notamment les agriculteurs, ils n'ont pas le droit de toucher au fond de ruisseau, et vous on vous y autorise, c'est une chose qui me choque et qui nous choque nous, Villeneuve pour tous, et c'est à ce titre là qu'on votera contre mais uniquement par rapport à l'avis de la DDTM qui n'est pas cohérente. Une fois c'est jaune, une fois c'est vert, à un moment donné il faut savoir ce qu'ils veulent et malheureusement ce n'est pas que pour des événements festifs que la DDTM est remise en cause de temps en temps. »

Axel GAYRAUD « Un petit complément, je vais prendre ma casquette agricole, je ne suis pas tout à fait d'accord sur le manque de cohérence, les préconisations de la DDTM sur le ruisseau sont cohérentes, il ne faut qu'il y ait d'aménagement ou de modifications du ruisseau. Ce qui n'est pas prévu dans le projet, c'est pour cela qu'il n'y a pas de contre-indication. Les contraintes imposées par la présence du ruisseau sur le monde agricole sont des contraintes liées à l'épandage de produits phytosanitaires ou les épandages de fertilisants liquides, là ce n'est pas le cas, il n'y a pas de pulvérisations ni de produits sur le projet, il n'y a pas d'incohérences sur ce point. En ce qui concerne le nettoyage, le défrichage et l'arrachage, le terrain est agricole, il est aujourd'hui soumis à la PAC et il le restera, Christophe Guillard nous l'a confirmé, au-delà du projet de motocross, les exploitants agricoles et propriétaires sont tenus de respecter les obligations de la PAC. Ils n'ont pas de dérogation et il n'y aura pas plus de facilité parce qu'il y a le projet de motocross. »

Robert JOUANNO « Je pense qu'un tel projet serait une chance pour la commune de Villeneuve auprès de tout le monde. »

Axel GAYRAUD « On n'a pas pris l'option de dérouler tout le projet qui a déjà été présenté en commission au moins à deux reprises. Pour éclairer un peu tout le monde, on sera sur la 55e-56e édition, c'est un événement qui est déjà connu dans le milieu sportif, sur les dernières éditions jusqu'à 4000 personnes étaient accueillies le temps du week-end, et le projet qui nous a été présenté accueille à peu près 300 pilotes. »

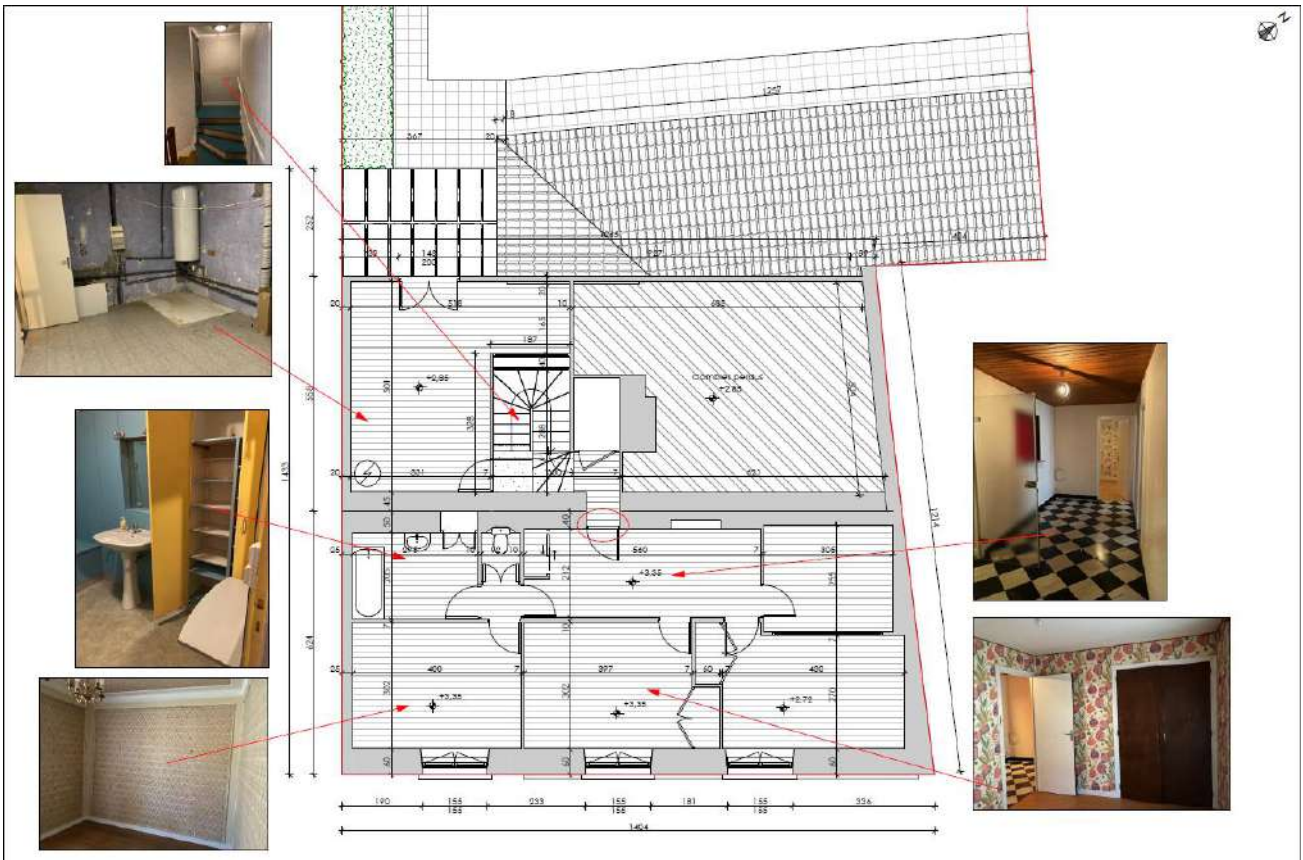
Michel THABARD « J'ai vu que votre chiffre d'affaires de la dernière édition était de 29 000 euros. Comment sont répartis ces 29 000 euros pour vous, moto club et combien reste-t-il, c'est juste une question de finances »

Moto Club du Tenu « C'est très aléatoire. Aujourd'hui nous travaillons avec la FFM, il faut savoir qu'en tant qu'organisateur la FFM fait payer les pilotes et reverse une partie au club. Combien il reste au club ? Je pense qu'on a réalisé en 2019, ça a dû laisser autour de 6000 euros nets. Sachant que le club a des charges de fonctionnement, c'est aussi la raison pour laquelle ce n'est pas justifié d'aller demander des aides au pouvoir public, c'est une décision qu'on a prise déjà il y a 7 ou 8 ans n'étant pas dans le besoin, on ne demande pas de subventions. »

Frédéric SUPIOT « Alain vous votez contre parce que vous êtes contre la DDTM mais vous êtes pour le projet ? »

Alain DURRENS : « Oui. »

Jean-Bernard FERRER « Je respecte cette position même si je ne suis pas tout à fait d'accord, ai-je vous ai laissé parler et j'ai bien écouté. Robert a fait une conclusion qui est très intéressante. Aujourd'hui sur Villeneuve nous avons des manifestations style West bike show, ça ne dérange personne, alors qu'au niveau pollution acoustique et autres je pense que ça fait beaucoup plus de dégâts que ce que veulent faire nos amis dans les bois. Oui, ça touche certaines parcelles, ils vont quand même nettoyer un bois qui aujourd'hui est pratiquement laissé à l'abandon, je trouve dommage de voter contre parce que l'État dit un coup oui, un coup non, je trouve ça dommage pour Villeneuve. Je rejoins Robert, c'est une chance au niveau économique, touristique et à tous les niveaux d'avoir une compétition, qui est reconnue, européenne il me semble. Lorsque j'avais été en 2014-2015-2016 et 2017 il y avait des



Plan du projet :



Le plan de financement prévisionnel est le suivant (hors désamiantage):

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant (HT)	%
Travaux	167 342 €			
MO	27 300 €			
		Autofinancement	194 642 €	100
Total (HT)	194 642 €	Total (HT)	194 642 €	

Frederic SUPIOT « Je voulais juste ajouter une précision sur le financement sur les 167.000 euros il y aura :

- 107.000 euros qui seront fléchés sur les locaux commerciaux et qui iront sur le budget local commercial
- Et les 60 000 euros sur le budget principal de la commune du logement d'urgence.

Yves BLANCHARD « Pour information les travaux de désamiantage démarreront dans les semaines qui viennent et les travaux proprement dit commenceront début d'année 2024 pour une fin envisagée, pour le local commercial fin avril. L'architecte considère qu'il y aura quatre mois de travaux pour le commerce, les travaux pour le logement ne seront sans doute pas finis à ce moment-là, mais on peut espérer une ouverture courant mai ou début juin pour le commerce. Le logement je pense que ce sera plutôt vers juillet ou quelque chose comme ça. »

Carole LECUYER « Les professionnels qui s'étaient un peu portés sur le projet sont toujours présents ? »

Yves BLANCHARD « Oui ce sont des personnes qui travaillent déjà dans le commerce, qui ont déjà des connaissances dans le domaine et des contacts avec des fournisseurs divers et variés de la profession. »

Alain DURRENS « Sur le montant de 194 000 euros peut-on prétendre à des subventions, notamment par rapport à l'AMI cœur de Bourg. Va t'on pouvoir hyper étendre l'AMI cœur de Bourg ou d'autres, parce qu'il n'est pas interdit de chercher ailleurs. »

Pierrick PRIOU « On va déposer un dossier il n'y a rien de garantie pour l'instant pour que l'on ait un financement, c'est le même principe que tous les locaux, on va prendre un emprunt sans doute par rapport au loyer que l'on va percevoir, qui n'est pas encore fixé. »

Alain DURRENS « Ce sera des travaux en autofinancement par le locataire ? »

Pierrick PRIOU « Oui nous avons un emprunt qui s'arrête en 2024 pour la boulangerie de Fresnay. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.*

14. AFFAIRES DIVERSES

 Date des prochains conseil municipaux (sous réserve) :

- 7 novembre 2023
- 19 décembre 2023

 Questions des élus

Groupe « Villeneuve pour Tous » (Alain DURRENS)

1) Ayant constaté le peu de passage au Forum des Associations qui s'est tenu cette année au mois de juin. Des membres d'associations nous ont interpellés sur le changement de date qui ne leur semble pas forcément judicieux. Notre groupe pense qu'un retour à la date nationale serait plus cohérent. Ce, notamment dans le cadre de nos différentes harmonisations avec le fonctionnement sur le territoire de Pornic Agglo.

Monsieur le Maire, vous est-il possible de recadrer la date du forum au 1^{er} samedi de septembre ?

Nancy PINEAU : « Si je reprends votre question, vous demandez à Monsieur le Maire qu'il recadre la date du forum, par conséquent, et de mon point de vue je peux comprendre que vous voudriez qu'il prenne la décision de remettre la date du forum début septembre parce que des membres d'association vous ont interpellés car cela ne leur paraissait pas judicieux ? Mais si Monsieur le Maire prend cette décision, il ira à l'encontre des réunions participatives et du choix, je le précise, à l'unanimité, des associations présentes lors des réunions participatives.

Pour rappel, le forum des associations rebaptisé « Forum Festiv'asso », avec des nouveautés quant aux lieux : les 2 bourgs pour ces complexes, sur une journée entière et au mois de juin.

La formule 2023 (comme j'ai pu le dire à chaque réunion, n'est pas figée dans la date et l'organisation), nous avons voulu donner un nouvel élan au Forum des Associations en 2023 en essayant de le rendre plus attractif et festif.

J'ai pu avoir des retours d'associations, d'habitants de la commune ou d'ailleurs **plutôt positifs sur l'organisation et l'idée des initiations /démonstrations et animations (Marché du terroir, Planétarium)**. Des contacts, inscriptions et recrutements de bénévoles sont à noter.

En effet, la fréquentation à cette journée a pu paraître faible, mais pouvons-nous comparer une journée entière sur 2 bourgs avec 3h sur un seul bourg les années précédentes ?

Cette nouvelle formule est partie d'une demande de plusieurs associations trouvant les inscriptions trop tard en septembre surtout pour la logistique des licences pour les associations sportives.

Je rappelle aussi que le but de cette journée était

- De découvrir les associations et leur activités proposées et présentes sur la commune, et d'en faire une journée festive .
- De permettre aux associations de se faire connaître aux nouveaux arrivants et autres habitants des 3 bourgs.
- De favoriser la cohésion entre associations des 3 bourgs.
- De faire découvrir aux habitants et nouveaux arrivants les bourgs, les complexes sportifs et le théâtre qui sera aussi utilisé pour des représentations de théâtre et de chorale.

J'aurais aimé que ces personnes membres d'association m'interpellent, je les aurais invitées à s'exprimer sur leur mécontentement ou remarques lors des 3 réunions qui ont précédé le forum et celle qui a suivi le 22 juin, où un travail de réflexion a déjà commencé pour l'édition 2024.

Domage aussi que vous vous arrêtiez seulement sur le « peu de passage » pour reprendre vos mots ; des points positifs en sont ressortis aussi.

Je rappelle aussi que la municipalité s'était engagée, engagement qui a été tenu, à mettre en place une campagne de communication en septembre 2023, comme évoqué lors des réunions pour informer les habitants de Villeneuve que les inscriptions étaient toujours ouvertes avec les coordonnées de chaque association qui sont mises à jour régulièrement sur le site de la mairie et ainsi pour pallier à la nouveauté et au changement et pour ne pas pénaliser les associations.

Chacune des associations désireuses de communiquer ont pu prendre contact avec **Claire Potin chargée de communication** pour bénéficier des supports de communication de la municipalité.

A ce jour, je n'ai eu aucun retour d'associations quant au nombre d'inscrits ou licenciés qui aurait pu diminuer ayant pour cause la date.

Il en va aussi de la motivation des associations et je le répète, elles sont actrices de cette journée, la municipalité a le rôle de les accompagner.

J'invite aussi les gens à s'informer.

Je voudrais aussi rappeler qu'à chaque réunion, un compte rendu est envoyé à chaque association, au secrétaire ensuite de faire le travail de diffusion en interne.

Aussi, un mail a été envoyé aux associations le 13 septembre pour une prochaine réunion le 18 octobre à 19h à la salle polyvalente de Bourgneuf avec en pièce jointe un questionnaire pour préparer le futur Forum.

2) Notre groupe se félicite de la décision prise par le conseil municipal de l'agrandissement du pôle santé. Cependant nous nous inquiétons sur la difficulté de faire venir de nouveaux professionnels dans ces locaux neufs.

Notre groupe suggère qu'une prise en charge des loyers sur un temps limité soit instaurée, afin d'augmenter l'attractivité de notre commune.

Monsieur le Maire, souhaitez-vous reprendre l'idée de notre groupe ?

Effectivement, je salue l'unité dont nous avons fait preuve sur le sujet

La désertification médicale n'a rien à voir avec le coût des loyers des patriciens quel qu'il soit. Cette situation est due principalement au numerus clausus imposé par les instances médicales à une certaine époque, qui a limité le nombre d'étudiants pouvant prétendre à faire médecine générale, avec toutes les conséquences que nous subissons aujourd'hui. Ce numerus clausus vient d'être levé, il va falloir attendre une bonne dizaine d'années avant de retrouver une situation normale. De plus, le contexte et la vie sociale des médecins ont changé, aujourd'hui, les jeunes médecins veulent avoir une vie comme tout le monde avec des horaires et des we de libre et donc ne veulent plus s'installer seuls, ce qui rebat un peu les cartes.

L'ARS et les instances médicales sont en train de réorganiser la santé, la mutualisation des espaces santé, c'est ce que nous envisageons avec les Moutiers, il est absurde, inutile et improductif d'imaginer une maison de santé dans chaque commune.

Des infirmiers sont formés actuellement à des actes de médecines pour compléter le dispositif de réorganisation de la santé

Pour finir, Je rappelle à tout le monde que le prix des loyers n'a pas changé depuis 2017 et que durant le COVID il y a eu des réductions importantes bien que cette profession ait été très sollicitée durant cette période et faisait malheureusement salle comble tous les jours.

Vous l'avez compris, Il n'est donc pas envisagé la gratuité des loyers, ni de réduction

3) Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir qu'un aménagement du parking privé de la gare de Bourgneuf est prévu.

Cet aménagement occupera le seul terrain possible à la construction d'une deuxième voie afin de permettre le croisement des trains. Cela annihile notre capacité à augmenter le flux des trains.

Serait-il possible que vous alertiez la Région sur ce problème qui bloquera une possible augmentation des transports sur notre territoire ?

Ce serait malheureux que je ne sois pas au courant, mais avant de vous répondre, je voudrais dire à la SNCF et surtout à réseaux ferré de France que bien que ce terrain soit leur propriété,

il est dommage de nous avoir mis devant le fait accompli alors que nous aurions pu travailler ensemble sur le sujet et trouver d'autres solutions.

Ceci étant dit, j'ai donné un avis défavorable au projet et alerté la région dès que le permis a été déposé début d'été. J'ai eu la réponse la semaine dernière par Mme la conseillère Régionale, Madame Claire HUGUES, qui m'a confirmé que le croisement des trains à Bourgneuf était toujours en projet et que le projet photovoltaïque ne gênait pas. Je devrais avoir une réponse officielle d'ici peu. (NDLR : la demande de permis a été annulée le 11 octobre, après le conseil municipal)

4) Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner :

a) le nombre d'élèves dans chaque école de la commune pour la rentrée 2023/2024

Isabelle CALARD, adjointe aux affaires scolaires répond à la question.

Je vais d'abord donner une réponse générale à l'échelle de la commune c'est à dire des cinq écoles. Nous avons à la rentrée de septembre 2023, 487 élèves répartis dans les cinq écoles. soit 98% si je peux parler statistiques, contre 498 à la rentrée de 2022-2023 donc on a perdu 11 élèves cette année.

b) l'évolution pour chaque école par rapport à la rentrée 2022/2023

Ensuite, puisque vous voulez les donner pour chaque école, donc l'effectif à l'école Ostréa était de 141 élèves à la rentrée de septembre 2022 cette année il y avait 139 élèves soit 1% de moins que l'année dernière. L'effectif Sacré-Cœur étaient à 117 élèves en septembre 2022 et est à 123 élèves à la rentrée de septembre 2023 soit une augmentation de 5%. L'effectif Sainte-Julitte était de 88 élèves en septembre 2022 et 90 élèves en septembre 2023 donc à peu près 1% de plus. L'école Victor Schoelcher était à 91 élèves en septembre 2022 et à 84 élèves en 2023 soit une baisse de 8% et l'école Saint-Joseph était à 61 élèves en septembre 2022 et, si je ne me trompe pas, à 52 élèves cette année soit une baisse de près de 15%.

Groupe « Demain Villeneuve en Retz » (R. JOUANNO)

Le gendarme couché devant l'Ecole Ostréa n'est pas très visible, serait-il possible de le matérialiser par des triangles blancs?

Cela avait été fait par les services techniques mais n'a pas tenu. C'est prévu dans la campagne de marquage qui va commencer bientôt

Le chemin qui donne accès à la saline de Daniel Robard n'est pas très carrossable, serait-il possible de le réparer ?

Nous allons le mettre dans le programme d'entretien des chemins

Le conseil est clos à 20h45.